

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 178 (2016-2021)
de Mme et MM. Marine Jordan, Simon Zurich et Marc Vonlanthen (PS)
demandant d'étudier la possibilité d'une mise à disposition élargie des infrastructures
sportives de la Ville**

En séance du 23 février 2021, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 178 de Mme et MM. Marine Jordan, Simon Zurich et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'une mise à disposition élargie des infrastructures sportives de la Ville.

Réponse du Conseil communal

Afin de pouvoir répondre de la manière la plus exhaustive possible au postulat déposé, il est indispensable de dépendre l'état actuel de l'utilisation des infrastructures sportives et places de jeux à disposition de la population et des clubs sportifs en ville de Fribourg à la fin de l'année 2021.

La ligne actuelle de la Ville de Fribourg, en ce qui concerne l'utilisation des installations sportives en période scolaire est la suivante: de 8h00 à 17h00, les écoles sont prioritaires pour les utiliser; entre 17h00 et 22h00, les clubs et groupements sportifs de la ville via le Service des sports, peuvent les utiliser selon un système de réservation planifié (*GELORE*, outil de réservation).

Concernant les salles de sports et terrains sportifs, ces installations sont généralement plutôt bien utilisées en fin de semaine ou pendant le week-end par diverses associations sportives et groupements sportifs pour des entraînements, camps ou compétitions. Ceci indépendamment des différentes zones des installations sportives de la commune.

Toutefois, après une analyse de l'utilisation de ces installations sportives, le Conseil communal, par son Service des sports, a pu constater que des plages horaires en fin de semaine ou le week-end ne sont pas employées pendant le temps attribué aux périodes scolaires ou vacances scolaires. Il se dégage un certain potentiel d'optimisation d'utilisation pour les périodes précitées. Il est par contre indispensable de prendre en compte un temps de repos pour les concierges engagés dans la gestion de ces installations sportives ainsi que pour des travaux de rénovation, qui sont généralement effectués pendant les vacances scolaires (nettoyages, déprédations, etc.). En outre, certains gros travaux de réfection sont entrepris pendant une période de trois à quatre mois, qui s'échelonne du mois de mai jusqu'à la rentrée scolaire et voire davantage si d'autres assainissements doivent être prévus. De surcroît, utiliser ces plages horaires potentielles impliquerait l'engagement de personnel supplémentaire, probablement des auxiliaires. Cela devrait être porté dans de futurs budgets. Le développement et la mise à disposition du public demanderait également des études complémentaires avec un planning de rotation extrêmement précis.

Au niveau des terrains de football naturels et synthétiques, ils sont occupés en permanence, tant en période scolaire qu'en période de vacances. En période de vacances scolaires, il se peut, bien

évidemment, qu'ils soient inutilisés pendant de courtes périodes en raison de travaux d'entretien et/ou de travaux divers. A ce propos, les deux études réalisées en 2019 par le Bureau d'ingénieurs *CSD Ingénieurs SA* pour le compte de la Ville, ont globalement constaté que la plupart des terrains en gazon naturel sont utilisés de manière intensive aux limites de leur capacité de charge. En outre, les terrains synthétiques sont également soumis à une demande importante tout au long de l'année, même si le terrain synthétique du Guintzet semble présenter un potentiel d'utilisation intéressant pendant les week-ends. Enfin, il ne faut pas oublier que les terrains de football naturels nécessitent aussi des moments de régénération (six semaines en continu par année et par terrain), sous peine de voir leur état se dégrader et compromettre leur utilisation.

Les deux patinoires (BCF Arena, propriété de l'Antre SA, communément appelée P1 et celle de la commune, communément appelée P2) ont des taux d'occupation bien différents. En effet, la P1 ne possède pas de plage horaire libre pendant le temps scolaire, de plus en principe elle n'est en glace que neuf mois par an, contrairement à la patinoire communale de St-Léonard (P2) qui est en glace toute l'année. Pendant les vacances scolaires, la Ville de Fribourg met déjà à disposition de la population six plages horaires du lundi au dimanche (sauf samedi). En ce qui concerne la P2, la Ville propose cinq plages horaires (de deux heures environ) entre le mardi et le mercredi ainsi qu'entre le samedi et le dimanche (deux plages horaires le dimanche) pendant le temps scolaire. En période de vacances, la population peut profiter de patiner du lundi au samedi pour un total de sept plages horaires (de deux heures environ). Fort de ce constat, une mise à disposition plus intensive des patinoires n'est malheureusement pas possible en tenant compte des divers nettoyage, lissage de la glace et autres travaux d'entretien que le personnel du Service des sports doit réaliser.

Les places de jeux à disposition de la population fribourgeoise sont au nombre de trente-quatre. Un inventaire a été élaboré en 2014 et vient d'être mis à jour en 2021. L'élaboration d'une stratégie des places de jeux est à l'étude par les différents services de la Ville de Fribourg, permettant ainsi une planification globale, approfondie et dynamique, en tenant compte des différentes thématiques que comporte le concept de la place de jeux.

Finalement, dans le but de favoriser le mouvement et l'activité physique de toutes et tous en ville de Fribourg, avec ses effets bénéfiques en termes de santé, d'intégration etc., le Service des sports, en collaboration avec d'autres services et secteurs (Cohésion sociale, Culture, Urbanisme et Architecture), a mis en place un certain nombre de projets:

- **Projets IdéeSport**

- MiniMove: les dimanches matin pour les 2-6 ans à la DOSF (08h00-12h30), de novembre à avril;
- OpenSunday: les dimanches après-midi pour les 6-12 ans à la Vignettaz (13h30-16h30), de novembre à mars;
- Midnight Sport et Culture: les samedis soir pour les 14-18 ans au Schönberg et Vignettaz (20h00-23h00), de septembre à mai.

- **SuperCamp**

- 2 camps de sports et de cohésion de 4 jours en 2021 pour des enfants de 6 à 12 ans aux salles de sports de la Vignettaz

Il est à relever que le Service des sports a encore l'intention de mettre sur pied d'autres SuperCamp en collaboration avec le secteur de la Cohésion sociale, en 2022, ainsi que d'autres projets sportifs notamment pour les adultes.

Au niveau de l'implémentation de mobilier urbain à caractère sportif, le Service des sports collabore avec le secteur Projet urbain et a mis en place dans certains quartiers:

- **Mobilier urbain**
 - o Fitness urbain du Guintzet
 - o Stations à casiers Box-up: parc du Domino et site sportif du Guintzet (installées en avril 2022)
 - o Skate-park de Beauregard
 - o Parcours Vita de Bourguillon
 - o Engins de street workout au Schoenberg
 - o Parc des sports de Sainte-Agnès (en lien avec la DOSF)

A l'aune de ce qui précède, le Conseil communal estime que la stratégie potentielle permettant d'élargir les accès à nos installations sportives devrait notamment étudier les axes suivants:

- **1^{er} axe:** quel public mettre en avant? Enfants-Jeunes-Adultes ou Seniors?
- **2^{ème} axe:** avoir un système d'inscription? Libre accès total? Tournus des catégories d'âge et/ou des infrastructures disponibles dans les zones de la commune selon la disponibilité de ces dernières?
- **3^{ème} axe:** valable toute l'année? Pendant certains mois? Pendant les vacances scolaires uniquement?

Les postulants proposent de collaborer avec les neuf *associations de quartier* ainsi que des *personnes volontaires* pour élaborer un concept de surveillance.

Après analyse, le Conseil communal entrevoit une possibilité qui pourrait être de planifier l'ouverture des salles de sport d'après un tournus par quartier et sous la supervision et la responsabilité de l'association concernée. Cela demande bien entendu l'accord des associations concernées. Une piste complémentaire pour garantir un nombre suffisant de personnes assurant ces services et tâches pourrait être de se tourner vers des personnes volontaires. Une autre piste pourrait être le recours au réseau bénévolat du canton de Fribourg ou des personnes du projet "Fribourg Sympa" géré par le secteur de la Cohésion sociale. Cela favoriserait, outre l'aspect de mouvement, des liens intergénérationnels, de l'intégration, dont ce postulat expose les bienfaits.

De surcroît, bien d'autres questions et point à régler se poseront pour la création d'un tel concept, notamment au niveau de: surveillance - coordination - charte d'utilisation des salles – règlement d'utilisation – plages horaires concernées - programme d'encadrement (type de sport, nombre maximal de personnes par salle, etc.) - responsabilités- assurances, etc.

En ce qui concerne *Promotion Santé Suisse* que les initié-e-s du postulat citent dans leur demande concernant d'éventuelles études sur l'élargissement des installations sportives en Suisse, le Service des sports s'est renseigné à ce sujet et il n'en existe pas. Cependant, des subventions cantonales (via le fond de la Loro-Sport) pourraient être demandées pour ce type de projet, seulement si les clubs de la Ville devaient faire partie de cette stratégie. En lien avec la question des postulant-e-s, la Ville de

Vevey a mis en place, depuis 2019, une forme d'élargissement de l'accès de ses infrastructures sportives pour les jeunes de moins de vingt ans. Le résultat est le suivant:

- 7 salles de sports situées dans différents quartiers de Vevey
- 17 heures d'ouverture par semaine, réparties sur 4 jours (258 heures au total)
- 5 dimanches ont été consacrés à la découverte de nouveaux sports ou activités
- 3'196 jeunes ont pris part aux activités en 2020-2021

En outre, un autre programme destiné à toute la population de la Ville de Vevey a été mis sur pied, avec notamment la gratuité de la patinoire pendant quatre demi-journées et durant les deux dernières semaines d'exploitation, pour un résultat mitigé de seulement 57 participants adultes en 2020-2021.

Ces deux exemples démontrent qu'il est possible de réaliser cet élargissement demandé, mais qu'il sera très difficile d'avoir des résultats satisfaisants selon les critères établis par la Ville de Fribourg.

Comme le mentionnent les postulant-e-s, des essais pilotes pourraient être menés par le Service des sports durant une période délimitée par le Conseil communal - ceci dans le but de se rendre compte de la potentialité d'élargir l'accès des installations sportives à la population de la Ville en fin de semaine et durant le week-end. Le Conseil communal, en fonction de l'état des finances communales, réévaluera la possibilité d'intégrer un montant nécessaire pour des essais pilotes dans un prochain budget.

Le postulat n° 178 est ainsi liquidé.